

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 20

de votants : 20

Date de convocation :

Le 21 avril 2026

Publiée le : 29 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL D**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 059-215904764-20260427-D2026_25-DE

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Aymeric DOLLE, Mme Linda WIART, M. Bruno RICHARD, Mme Mathilde MANIA, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Christophe BELOT, M. Régis BEDOU, M. Pierre BOUREL, Mme Anne DE RENTY, M. Florencio SARAIVA, M. Aurélien LARZILLIERE, Mme Marie THERON, M. Florent VICOONE, Mme Karine CASTRO, Mme Claire-Marie DUREUX, M. Christian SPARROW, Mme Aurélie COLLIER

Etaient absents excusés : Mme Delphine TOFFIN, Mme Lydie WAELES, Mme Sandrine BILLOIR,

Etaient absents non excusés :

Procurations : Mme Delphine TOFFIN donne procuration à M. Aymeric DOLLE, Mme Lydie WAELES donne procuration à Mme Mathilde MANIA, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Annie FRERE

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

26.25 – Demande de subvention au département au titre de l'ADVB-VC 2026 pour la réfection des rues des Pinsons, Rossignols, avenues des Martins Pêcheurs et des Mésanges

M. le Maire expose au Conseil que par délibérations du 08 décembre 2025, le Département a décidé de lancer l'appel à Projets 2026 de l'ADVB – volet « voirie communale ».

L'Appel à Projets « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie communale » (ADVB VC) 2026 s'adresse aux communes de moins de 5 000 habitants (population municipale au 1er janvier 2025) ayant conservé la compétence « voirie » que compte le Nord.

L'objectif de l'ADVB- VC est d'accompagner les projets de rénovation de la couche de roulement des voiries communales. Le montant minimal de dépenses subventionnables est fixé à 8 000 € HT et le montant maximal à 150 000 € HT. Le taux maximal de financement est de 40 %, soit une subvention maximale de 60 000 €.

M. le Maire propose donc de déposer une demande de subvention ADVB- VC programmation 2026 pour le projet de réfection des rues Pinsons, Rossignols, des martins pêcheurs et de l'avenue des Mésanges.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la politique « d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs volet voirie communale » pour le projet susmentionné
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES EN C.H.T		RECETTES EN C.H.T	
Avenue des mésanges	42 250.30 €	ADVB-VC 2026	60 000 €
Rue des Pinsons	94 458.30 €	Autofinancement communal	415 248.70 €
Avenue des martins pêcheurs	238 914.00 €		
Rue des rossignols	99 626.10 €		
Montant Total HT du projet	475 248.70 €	Montant Total des recettes	475 248.70 €

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 26.25, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.